Image not found or type unknown

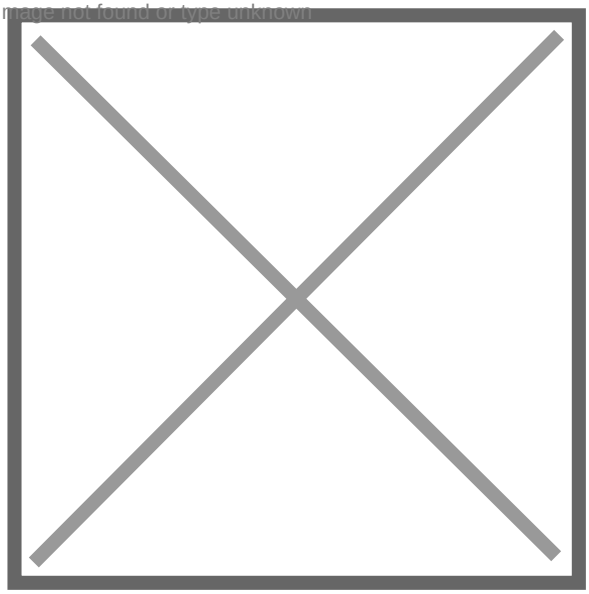

Refus de prise en charge par l'assureur suite accident avec taux

Par **flo69**, le **03/01/2016** à **09:10**

bonjour j'ai eu un accident routier sans dommage au tiers suite à appel à la gendarmerie ils ont constaté un taux d'alcool de 0,34 g /l air expiré j'ai eu une amende avec retrait de 6 points (pas de retrait de permis)j'ai eu la bêtise de le dire à l'assureur qui m'ont fait signer un imprimé reconnaissant la conduite sous alcool depuis l'assureur refuse de prendre en charge l'accident (je suis tous risques et c'est le 1°accident déclaré chez eux - 3 ans d'ancienneté) l'assureur n'a pas voulu mandaté un expert afin d'évaluer le cout des réparations ou mise en épave du véhicule au départ il m'on dit que rien ne serait fait si je ne signe pas ce document et suivant le taux d'alcool il pourrait y avoir une prise en charge partielle du sinistre mes questions sont: l'assureur m'a dit qu'il font une enquête suive-je en droit de réclamer auprès de l' assureur une copie du rapport de gendarmerie , un procès verbal et un rapport de gendarmerie est ce la même chose merci d'avance pour réponses !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés